

*Privilège—M. Lawrence*

● (1632)

Il y a deux questions qui entrent en jeu dans cette affaire. En gros, la Commission McDonald est chargée de faire enquête sur certaines activités de la GRC. Je vous signale dès le départ que je ne le cède en rien à aucun autre député quant au nombre d'affaires auxquelles j'ai participé au fil des ans et qui mettaient en cause la GRC. Dans toute ma carrière, je n'ai eu connaissance que de deux cas où un agent de la GRC a tenté d'induire le tribunal en erreur.

Je suis profondément inquiet de la tournure des événements sur le chapitre des observations qui ont été faites et des insinuations qui ont été répandues dans les témoignages entendus par la Commission McDonald. La GRC est le corps policier le plus honnête et le plus loyal du monde. Telle est sa réputation, malgré les quelques erreurs qu'elle a pu commettre et dont nous devrions extirper les causes.

La commission royale tirera ses conclusions et indiquera quelles sont les activités et pratiques générales qui étaient illégales.

Le deuxième principe en jeu dans cette affaire est le droit de la Chambre des communes d'être son propre juge et de se prononcer sur la conduite de ses membres. Aucune commission n'a le droit d'empêcher la Chambre de chercher à savoir ce qui s'est passé.

**Des voix:** Bravo!

**M. Diefenbaker:** Si les allégations ne sont pas fondées, pourquoi ne déciderait-on pas de constituer un comité de la Chambre à l'unanimité des membres? Comme cela s'est déjà produit par le passé, la majorité des députés libéraux sont unis derrière le vice-premier ministre. Les députés pensent-ils qu'avec une majorité libérale au sein du comité, il serait possible de publier un rapport qui puisse porter préjudice au gouvernement du Canada? Ce serait bien la première fois que se produirait une telle chose en 39 ans que je siège. Je n'ai jamais vu les députés libéraux faire autre chose que se réjouir quand on soulevait une affaire, aussi préjudiciable soit-elle. Pourquoi ne pas constituer un comité? Que redoutent tant les députés de l'opposition? Pourquoi sont-ils si inquiets?

Je pense que la Commission McDonald siège à huis clos. Je vais aller voir le juge McDonald car il a demandé à me voir demain. La Commission McDonald siège donc à huis clos: le gouvernement craint-il à ce point les révélations qui pourraient s'y faire? Je pense que le gouvernement a tout lieu de le craindre, même s'il prétend être très impatient de voir faire la lumière sur le sujet. Quand la Commission McDonald fera-t-elle rapport? Rien n'indique qu'elle le fera avant au moins six à huit mois, d'après ce que j'ai lu dans les journaux.

**M. Nielsen:** Après les élections.

**M. Diefenbaker:** Le député du Yukon (M. Nielsen), qui ne fait jamais montre du moindre parti pris politique, dit que la Commission fera rapport après les élections. J'ignore pourquoi

[M. Diefenbaker.]

le gouvernement se soucie tellement des conclusions de l'enquête puisque, quoi qu'il fasse, il sera défait.

**Des voix:** Bravo!

**M. Diefenbaker:** Qu'on fasse la lumière sur la situation. Qu'on pardonne aux présumés coupables, s'ils le méritent, mais pourquoi—je le répète, pourquoi—cette volonté si farouche de la part du vice-premier ministre—et cette même volonté a été exprimée par les autres députés libéraux qui sont intervenus—de refuser aux Canadiens le droit de savoir ce qui s'est passé?

Depuis le début, la stratégie du gouvernement Trudeau a été de dissimuler les faits au Parlement. Je vais en donner un exemple fort simple. Quand le premier ministre (M. Trudeau) a exprimé le désir d'avoir une piscine, des philanthropes ont fourni \$200,000 de leur poche. Les députés ne vont-ils pas penser qu'ils méritent d'être consacrés par l'opinion publique? Est-ce que leur seule récompense sera l'Ordre du Canada? Quand nous avons demandé des renseignements, le premier ministre a rétorqué: «Je refuse de vous les fournir». Voilà la réponse que nous avons toujours reçue sur tous les sujets susceptibles de mettre le gouvernement dans l'embarras.

Je vais maintenant parler du vice-premier ministre. Il siège à la Chambre depuis longtemps. J'éprouve à son égard le genre d'admiration que suscitent ceux qui sont particulièrement doués pour la vie parlementaire. C'est son cas, tout le monde en convient. Il rougit parce qu'il sait que c'est l'opinion générale. Avec cette réputation de parfait parlementaire, ne serait-il pas agréable d'entendre le vice-premier ministre dire: «Quand le Parlement a réclamé de l'action, comme je me suis aperçu qu'il faudrait procéder à des révélations, je n'ai pas tenu compte de l'avis du ministre des Transports (M. Lang), et je n'ai pas adopté la même attitude que lui face au Parlement»? Ne serait-il pas agréable de pouvoir dire: «J'ai décidé que nous révélerions la vérité».

S'il n'y a rien à cacher, pourquoi tant de secret? S'il n'y a rien à dissimuler, pourquoi tant de réticence? Pourquoi ne pas révéler les faits? Certains des participants au débat ont déclaré que les Canadiens ont déjà condamné le gouvernement. Ils en savent plus long que moi à cet égard: ils ont déjà communiqué avec leurs commettants, semble-t-il, et ils savent ce qui les attend.

A propos de manchettes, je suppose que la presse m'a cité inexactement aussi souvent que quiconque à la Chambre. Je crois avoir battu tous les records à cet égard; mais, ayant lu le horsard et regardé la télévision, je ne trouve rien à redire aux manchettes.

Les manchettes n'entrent pas dans les détails. Une manchette proclame «Une lettre du gouvernement libéral induit un député en erreur, décide l'Orateur». J'ai la lettre ici: elle n'est pas exacte. Un député demande: «Les ministres doivent-ils confirmer la véracité de leurs dires?» Oui, ils le doivent.